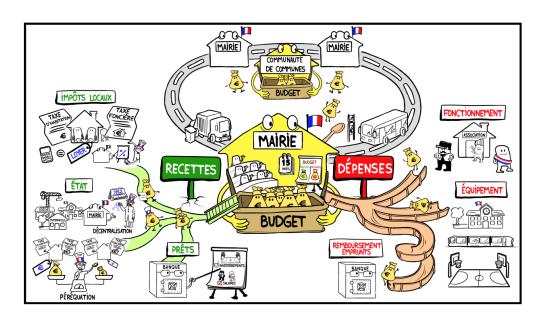


# Conseil municipal Du 24 mars 2022

# NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une <u>présentation brève et synthétique</u> retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont <u>mis en ligne sur le site internet de la commune</u>, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives, compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats globaux de clôture s'établissent comme suit :

	2019	2020	2021
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	894 572,89	1 078 836,16	1 086 207,34
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	572 415,46	559 884,80	765 411,35
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 466 988,35	1 638 720,96	1 851 618,69

#### 1. Section de fonctionnement 2021

Chapitre	Dépenses	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		658 836,16
013 - Atténuations de charges		48 703,52
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 267,69
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		96 463,59
73 - Impôts et taxes		2 193 425,81
74 - Dotations, subventions et participations		585 409,75
75 - Autres produits de gestion courante		39 128,54
77 - Produits exceptionnels		214 597,06
011 - Charges à caractère général	792 728,35	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 675 373,50	
014 - Atténuations de produits	759,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 769,49	
65 - Autres charges de gestion courante	111 704,40	
66 - Charges financières	9 592,52	
67 - Charges exceptionnelles	25 697,52	
Totaux	2 751 624,78	3 837 832,12

### 1.1. Principales recettes de fonctionnement

En 2021, la ville de Drocourt a perçu :

• 96 463.59 € de produits des services, du domaine et vente diverses dont 62 316.59 € de participations familiales aux services de restauration scolaire et services périscolaires,

• 1 011 192 € de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (- 5.87% par rapport à 2020). Dans le respect des engagements pris par le Conseil municipal, les taux d'imposition communaux 2021 sont restés identiques depuis 2017 :

TAUX Fiscalité Directe Locale	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH	17,20	17,29	17,29	17,29		
TFB	32,59	32,75	32,75	32,75	32,75	55,01
TFNB	88,13	88,57	88,57	88,57	88,57	88,57

Les impôts directs locaux comprennent quatre taxes principales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale) et des taxes annexes ou assimilées (imposition forfaitaire des entreprises de réseau, taxe sur les surfaces commerciales...).

Ils sont perçus au profit des collectivités territoriales et de divers établissements publics et organismes.

A partir de 2021, le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat, les communes et EPCI ne votent pas de taux de Taxe d'Habitation en 2021 et en 2022 mais seulement à partir de 2023.

<u>Les recettes fiscales de la commune sont constituées du Foncier Bâti (part communale + part départementale) et du Foncier Non Bâti.</u>

La Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) soumis au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). <u>La CAHC s'est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques</u> créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

- 944 508 € d'attribution de compensation (AC). Il s'agit du transfert financier avec la CAHC en FPU. Il a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre la CAHC en FPU et la commune. L'AC est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Une fois fixée, l'AC est figée jusqu'au prochain transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres. L'EPCI informe chaque commune, avant le 15 février de chaque année, du montant prévisionnel des attributions qu'elle percevra au titre de ses reversements aux communes membres.
- 83 780 € de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les communautés de communes et d'agglomération à taxe professionnelle unique peuvent mettre en place une DSC. C'est un reversement supplémentaire que peut effectuer l'EPCI à ses communes. C'est une dotation de fonctionnement dont l'esprit consiste à mettre en place une péréquation horizontale entre les communes membres. Son institution est soumise à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire.
- 17 481 € de Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Il permet de compenser pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale.
- 54 371 € de Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds consiste à <u>prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités</u> et communes <u>pour la reverser à des intercommunalités</u> et communes <u>moins favorisées</u>.

- 38 097.40 € de <u>Taxe</u> Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. Les redevables de cette taxe sont les <u>fournisseurs d'électricité</u>. Elle est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée, exprimée en mégawattheures ou fraction de mégawattheure.
- 40 631.61 € de droits de mutation comprenant les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière. Ils sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire. Au total le montant de cette taxe est égal à 0,715% du prix hors taxe d'achat du logement. Quand le transfert de propriété se fait à titre onéreux (vente, apport à société), les droits d'enregistrement sont appelés « droits de mutation à titre onéreux » (DMTO). Ils pèsent davantage sur les logements anciens. Pour l'immobilier neuf, seule une taxe de publicité foncière de 0,715% est prélevée sur le prix de vente hors taxes. Ce taux réduit de DMTO est réservé aux acquisitions soumises à la TVA (acquis en Vefa « sur plans » ou déjà construit auprès d'un promoteur immobilier). Ainsi, un appartement neuf achevé depuis moins de 5 ans vendu par un particulier (donc non soumis à TVA) est soumis au taux de taxe de publicité foncière au taux de droit commun.
- 292 610 € de dotation forfaitaire : composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), c'est la <u>principale dotation de l'Etat</u> aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et la superficie.
- 43 534.89 € de remboursements sur rémunérations du personnel sous contrats aidés.
- 59 900.79 € de la part de la <u>Caisse d'Allocations Familiales</u> suite à la signature de conventions Contrat Enfance Jeunesse, Aides aux Temps Libres, Prestations de services.
- 144 934 € de <u>compensation</u> au titre des <u>exonérations de taxe foncière</u>.

#### 1.2. Principales dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité et principalement :

- Les frais de rémunération des personnels,
- Les dépenses d'entretien et de fourniture,
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité,
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, ...

Les dépenses de fonctionnement 2021 sont caractérisées, entre autres, par :

- La reliure de <u>registres</u> d'état civil et de délibérations,
- Pas de versement de subvention de fonctionnement au CCAS en 2021 suite à la reprise des résultats du FPA,
- La mise en service et la maintenance d'un <u>logiciel</u> de réservation, facturation et paiement des services péri et extrascolaires,
- La maintenance de l'infrastructure informatique communale,
- La mise en place de la deuxième phase de vidéoprotection,
- Le remplacement des blocs de secours et d'ambiance à <u>l'Agora</u>,

- Des fournitures pour le fleurissement de la ville,
- L'élagage d'arbres en bordure de voies et hors bordure de voies,
- Une campagne de dératisation,
- Une campagne de stérilisation des chats,
- Une nouvelle version du voyage des anciens, de la semaine bleue, des colis, de la fête des mères, ...

#### • Des subventions aux associations :

AMICALE NOTRE DAME LORETTE	75,00
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	
AMICALE RÉSIDENTS PARISIENNE	0,00
ANCIENS COMBATTANTS	146,00
ASSOC APE PRIN/CURIE	0,00
ASSOC CHIFFRES ET LETTRES	146,00
ASSOC DROCOURT POLOGNE	
ASS SPORTIVE COLLEGE PAUL LANGEVIN	0,00
BOULE DROCOURTOISE	0,00
	146,00
CLUB LA JOIE DE VIVRE DROCOURT	0,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ (MATERNELLE FRANCOISE DOLTO)	0,00
COOPERATIVE ECOLE JEANETTE PRIN	0,00
COOPERATIVE ECOLE JOLIOT CURIE	0,00
COOPERATIVE ECOLE MAURICE THOREZ	0,00
CYCLO DE DROCOURT	146,00

DON DU SANG	50,00
DROCOURT EN BALADE	0,00
HADNAONIE AVENID	146,00
HARMONIE AVENIR	9 412,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	45,00
HIDO CLUB	146,00
JUDO CLUB	1 500,00
LA PLUME ET LE PINCEAU	0,00
LES ENFANTS DE SOKOLO	0,00
PEP 62	100,00
SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
CECOLIBE DODILI AIDE	146,00
SECOURS POPULAIRE	0,00
UN ZEST D'ART	146,00
UN ZEST D'ART	400,00
USOD	146,00
USOD	6 229,00
LES CREATIONS DE KAZ.WS	2 000,00
TOTAL	23 277,00

## 2. Section d'investissement 2021

Chapitre	Dépenses	Recettes
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 267,69	
13 - Subventions d'investissement	10 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 672,17	
20 - Immobilisations incorporelles	42 344,19	
21 - Immobilisations corporelles	389 672,00	

27 - Autres immobilisations financières	3 696,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		662 224,43
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		135 769,49
10 - Dotations, fonds divers et réserves		498 545,00
13 - Subventions d'investissement		118 354,20
Totaux	512 652,05	1 414 893,12

#### 2.1. Principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2021 de la ville de Drocourt se sont élevées à 1 414 893.12 €. Elles étaient principalement constituées de :

- 1 082 224.43 € d'excédent 2020 reporté (662 224.43 €) et d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (420 000 €),
- 60 457.80 € d'amortissement des immobilisations,
- 60 919.65 € au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des dépenses réalisées en 2019; le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, c'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques,
- 17 625.35 € de Taxe d'Aménagement ; la taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que les pétitionnaires peuvent faire sur leur terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable),
- 108 354.20 € de subventions et plus précisément : 8 631 € d'avance en socles numériques dans les écoles élémentaires, 26 158.20 € de fonds de concours communautaires pour la rénovation de l'éclairage public, 67 400 € d'aide financière de la FDE 62 pour la suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement, 6 165 € d'avance sur dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'entrée de l'école Thorez,
- 74 150 € de produits de cessions.

#### 2.2. Principales dépenses d'investissement

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 65 672.17 € :

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

ADMINISTRATION	RACHAT ACTIONS SAEMD	3 696,00
	REMPLACEMENT TELEALARME KIT COMPLET ALARME ET SYSTEME TELEPHONIE ASCENSEUR AGORA	2 055,60
AGORA	MISE EN CONFORMITE DIFFUSEURS SONORES ET LUMINEUX + AJOUT DETECTEURS en FP / SALLE 3ème ÂGE et AGORA	22 233,40
	REMPLACEMENT POSTE RIA A L'AGORA	1 590,00
	UN LAVE LINGE AGORA	229,00
ARRIEREPOSTE	REMPLACEMENT GOUTTIERES ET PLANCHE BANDEAU BATIMENT SALLE DERRIERE LA POSTE	4 911,72
	CIMETIERE : REFECTION DE CLOTURE BETON	8 392,80
CIMETIERE	POSTE COLOMBARIUM : ETOILE 8 FAMILLES, 4 FAMILLES PAR ETAGE / CIMETIERE	4 117,20
	DIAGNOSTICS AMIANTE DANS LES BATIMENTS	4 066,00
DOMAINE	TX DE DESAMIANTAGE GARAGE VOIRIE COUR CANTINE PARIS	8 250,00
	REMPLACEMENT DE LA TOITURE GARAGE VOIRIE COUR CANTINE PARIS	11 670,06
ECLAIRAGEPUBLIC	TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (+AVENANT 1) - SITUATION 4	33 426,36
ECOLEMUSIQUE	UNE FLUTE ET PETIT MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	659,00
EGLISESTEBARBE	REMPLACEMENT D UNE PORTE DE SERVICE 1 VANTAIL ALU EGLISE STE BARBE	1 740,00
INFOTELECOM	LOGICIEL ET LICENCES OFFICE	12 724,19
INFOTELECOM	MISE EN RESEAU LOCAUX ECOLE CURIE ECOLE M. THOREZ MISE EN SERVICE FIBRE ET WIFI DES 4 ECOLES	11 637,60
INFOTELECOM	SERVEUR : installation d'un serveur et ses licences de logiciel	7 858,20
INFOTELECOM	FIREWALL : matériel mise en service	3 277,20
INFOTELECOM	TABLETTE MYPERISCHOOL	1 332,00
INFOTELECOM	TABLETTE TomPlay à l'ECOLE DE MUSIQUE	286,80
II VI O I LLLCOIVI	MODEL TE TOTAL MY ATTECOLE DE MOSIQUE	200,00

INFOTELECOM	POSTES DE TRAVAIL FIXES ET PORTABLES	8 930,88
INFOTELECOM	ECRANS NUMERIQUE POSTES MAÎTRE POSTE DIRECTION TABLETTES POSTES ELEVES	39 295,20
INFOTELECOM	VALISES DE TABLETTES + MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES THOREZ ET CURIE	10 893,60
MAIRIE	REMPLACEMENT DE 7 VOLETS ROULANTS IMPRIMERIE MAIRIE	5 604,00
MAIRIE	ACHAT ET INSTALLATION D'UNE SONO SALLE DES MARIAGES MAIRIE	862,00
MAIRIE	ISOLOIRS EN ALUMINIUM (2 départs, 4 suivants, 2 PMR)	2 565,60
SALLESAUSSEZ	ETUDE ACOUSTIQUE DTA AVANT TRAVAUX RELEVE TOPOGRAPHIQUE SALLE SAUSSEZ RUE D IZEL	8 761,66
SALLESPORTS	AMO Réalisation d'un complexe sportif PHASE 1	17 550,00
ST	CONSTITUTION DES REGISTRES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES BATIMENTS	1 836,00
ST	MISE A JOUR DES DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES BATIMENTS	4 284,00
ST	DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS	1 884,00
ST	6 RUE GEORGES CAPELLE NEUTRALISATION DU RESEAU TELECOM	757,37
ST	DEMOLITION DE 3 MAISONS RUE MICHEL BART / DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB PARASITAIRE	8 814,00
ST	DEMOLITION 3 MAISONS RUE MICHEL BART FRAIS DE GEOMETRE AVANT DEMOLITION	1 869,60
ST	DEMOLITION 3 MAISONS RUE M. BART MISE EN LIGNE MARCHE DE TRAVAUX	864,00
CT	2 DEBBOUGGAILLEUGEG DROTEGE ORFILLEG ET VIGIEREG	1,057.35
ST	2 DEBROUSSAILLEUSES PROTEGE OREILLES ET VISIERES	1 657,35

ST	AUTOLAVEUSE A BATTERIE ET UN PLATEAU PORTE DISQUES	3 489,60
	REMPLACEMENT D UNE PORTE ENTREE 2 VANTAUX ALU BOULODROME	
STADEANTAL	STADE ANTAL	3 840,00
	TRAVAUX DE TOITURE LOCAL SEL-LUCARNE-CHENEAUX ENCAISSES	
TECHNIQUES	LOCAL QUAI BATIMENT ST	11 194,25
THOREZ	AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE L'ENTREE DE L'ECOLE THOREZ	94 910,16
THOREZ	TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE GOUTTIERES-POSE PUISARD / ECOLE M. THOREZ	3 531,60
THOREZ	REMPLACEMENT TOLES ROUILLEES ET PERCEES PREAU ECOLE THOREZ  CREATION D'UN PIETONNIER EN ENROBE ENTRE LA RESIDENCE GOSNAT	9 337,21
THOREZ	ET CANTINE PARIS	1 653,60
THOREZ	15 BARRIERES DE VILLE LISBONNE (Barrières piétonnes de sécurité) / ECOLE THOREZ	2 628,00
VEHES147CM CLIO	VEHICULE ES-147-CM RENAULT CLIO ACHETE A LA SAEMD	5 000,00
VEHFB990LL KANGOO	VEHICULE FB-990-LL RENAULT KANGOO ACHETE A LA SAEMD	6 000,00
VOIRIE	AMENAGEMENT SIGNALETIQUE ENTREE DROCOURT RUE D IZEL	7 560,48
VOIRIE	REPRISE DE TROTTOIRS RUE DE QUIERY	11 100,00
VOIRIE	REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSE RUE LA FONTAINE (MO DELEGUEE)	12 294,00
VOIRIE	PANNEAUX	2 590,90

# 2.3. Emprunts

Objet	Prêteur	Montant du Contrat	Mois	Capital Restant Du Avant Echeance	Montant Capital Remboursé	Montant Intérêts versés	Montant Écheance
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET DE L'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2EME TRANCHE REALISE 2008_2007040	SCOP CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE	270 000,00	Décembre	70 319,47	22 338,85	3 410,49	25 749,34
			Février	281 666,78	10 833,33	1 653,93	12 487,26
FINANCEMENT	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	650 000,00	Mai	270 833,45	10 833,33	1 538,31	12 371,64
OPERATIONS_1211880			Août	260 000,12	10 833,33	1 526,70	12 360,03
	23.35.0.0.0.0.0		Novembre	249 166,79	10 833,33	1 463,09	12 296,42
	Totaux					9 592,52	75 264,69